

Valorisation des efforts de toutes et tous : **FO a été entendu !**

A l'issue de l'annonce des résultats annuels du 11 février 2021, la Direction a annoncé un certain nombre de mesures pour reconnaître les efforts et la performance démontrés par les salarié(e)s avec « les complexités supplémentaires causées par la COVID 19 ».

Ces revendications ont été portées par **FO** dès le début de la crise sanitaire.

Salarié(e)s en usine et DC ¹, et salarié(e)s non éligibles à la part variable

Lors du CSE Central qui s'est tenu le jeudi 11 février, **FO** a salué favorablement la décision de la Direction de verser une prime de 1 % pour les salariés non éligibles au STIP/SIP sur tout le Territoire.

Mais pour que cette prime soit une vraie « bonne nouvelle », nous avons revendiqué que celle-ci soit versée à tous avec un minimum de **200 € net** (sans impact des périodes d'activité partielle, d'arrêt maladie pour garde d'enfant ou personne à risque pendant les confinements).

FO a été entendu par la Direction qui vient de publier une lettre d'info sociale indiquant que la prime sera versée en mars avec mini 250 € brut (193 € net) et maxi 550 € brut (423 € net).

Salarié(e)s bénéficiant de la part variable (STIP)

Part collective

- Sur l'exercice 2020, la part groupe du STIP est de 61,4 %.
- Management call positif de +20,8 points pour refléter la performance par rapport au marché et création d'un « Ajustement Spécial » (Special Collective Adjustment) à +10 points qui portent la réalisation de la part Groupe à **92,2 % au final** ; L'ajustement entité a été porté à zéro.

Part individuelle

- Complément ponctuel de +10 points au budget moyen pour reconnaître l'effort supplémentaire des salarié(e)s sur le terrain et des employés très performants.

Ces 2 mesures cumulées se traduiront par un STIP moyen de 101 % (équivalent du 1 % OATAM).

Salarié(e)s bénéficiant de la part variable (SIP)

Comme annoncé en juillet 2020, les bornes minimales du SIP ont été révisées de 20 points sur France Ops pour sécuriser une rémunération minimum.

Avec une croissance comprise entre -10 % et -7,5 % (BlueSky) sur 2020, **le booster de 5 points sera appliqué sur le SIP de chaque salarié(e) éligible et versé en mars également.**

Intéressement 2020 versé en 2021 – Meilleur que l'année 2019 (rappel : 6,23 %)

Au regard des résultats annuels, les estimations **FO pour l'Intéressement 2020 sont de :**

- Part Groupe = environ 3 %
- Part Locale SEI-SEF-SEEF = entre 4,4 % et 4,5 %



=> Ce qui devrait se traduire par une valeur mini d'intéressement totale entre 7,4 % et 7,5 %.

La Direction a également annoncé le retour à la normale du cycle du plan de revalorisation salariale et du WESOP en avril avec la décote de 15 %.

FO se réjouit que tous les salarié(e)s soient récompensé(e)s pour les efforts exceptionnels individuels et collectifs fournis lors de cette année difficile, mais regrette encore une fois l'opacité sur le calcul de la part variable et dénonce « le fait du prince ».

